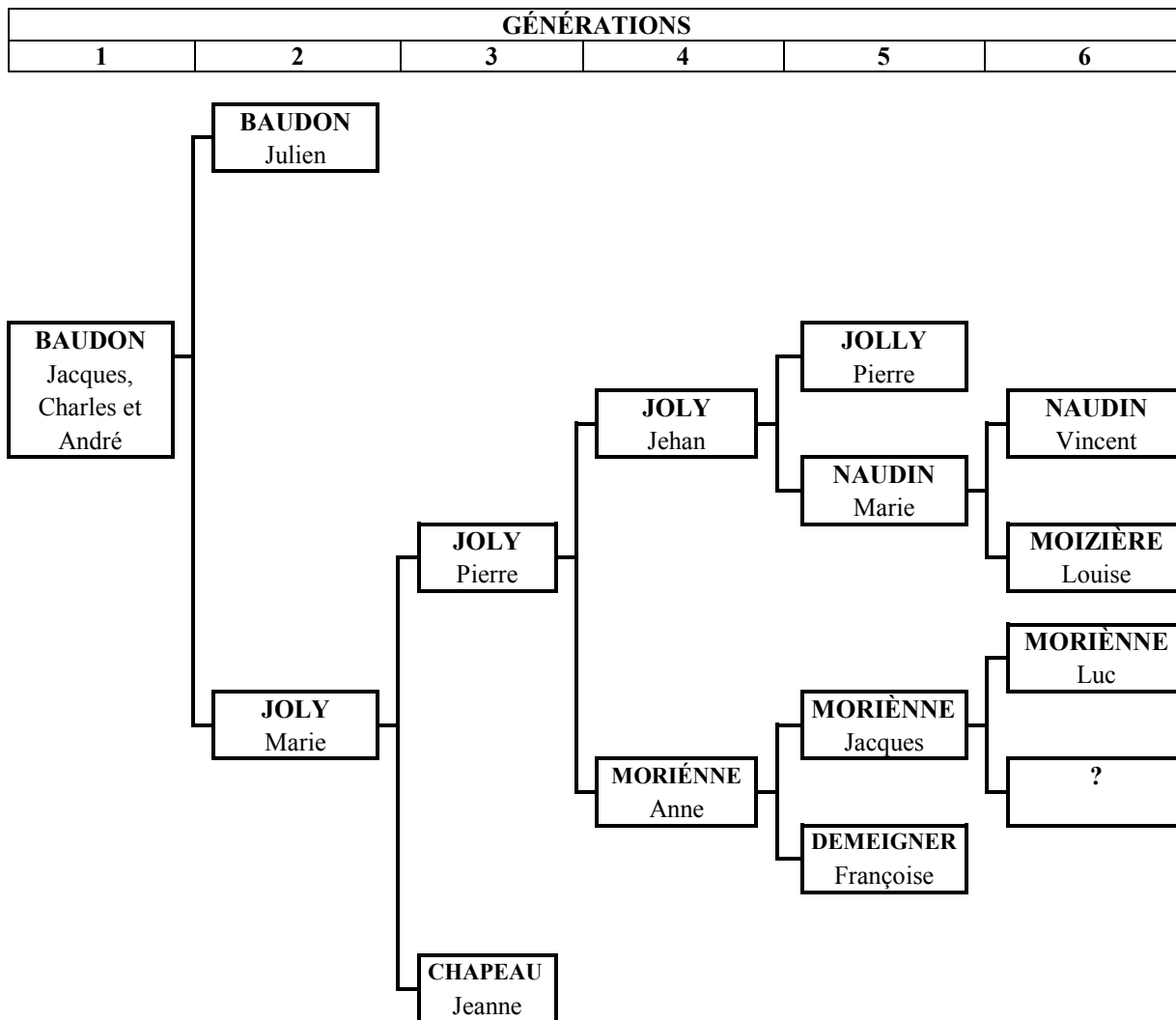


BAUDON Jacques, Charles et André



COTÉ MATERNEL

Variante du nom rencontré : JOLLY (pour les premiers membres de la famille) ou JOLY

Les bisaïeux : Pierre **JOLY** et Marie **NAUDIN**

Pierre **JOLY**

- **Profession** : marchand à Fontenay-le-Comte.

- **Famille** : on lui connaît deux frères Guillaume et Estienne :
 - Estienne, marchand à Fontenay,
 - Guillaume dit Sieur d'Allemagne, était marié en premières noces avec Perette **BOULLAUD** et selon le Beauchet-Filleau¹, il était marié en secondes noces avec Geneviève **BRUNET**. Et toujours selon le Beauchet-Filleau il était notaire au Langon en 1554 et à Fontaines en 1555. Il était aussi sénéchal au Puy du Fou, et enfin il fut notaire à Fontenay et conseiller au corps de ville de 1570 à sa mort.
- **Mariage** : il est marié à Marie **NAUDIN**.
- **Décès** : avant le 08-10-1578, date d'un procès verbal touchant le partage de sa succession et celle de Marie **NAUDIN (Pierre ROBERT)**. Il avait fait un testament le 20-06-1573 passé par-devant P. et D. GRIGNON (acte cité dans une transaction du 30-11-1594, dans l'inventaire du 13-09-1613 Nicolas JOLY).

Marie NAUDIN

- **Parents** : Vincent **NAUDIN** et Louise **MOIZIÈRE**. Cette dernière à un frère Pierre, marchand bonnetier, marié par contrat avec Jeanne **BICHON**, le 17-05-1556 (cité en un inventaire 22-05-1608 Jean **ROBERT**).
- **Décès** : voir à Pierre JOLY au-dessus.

Ils ont eu au moins sept enfants :

Nbre	Prénoms	Informations sur les enfants
1	Jeanne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mariage : avec Noël CLÉRICEAU. ▪ Décès : avant le partage du 08-10-1578 (cf. au-dessus).
2	Louis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profession : sergent royal à Fontenay. ▪ Contrats de mariage : il passe un premier contrat de mariage le 16-09-1571 avec Marie MESTAYER (cité dans un inventaire dressé le 13-09-1613), et un second le 29-08-1615 avec Claude POYTIER (Claude ROUSSEAU). ▪ Décès : avant le 19-05-1633 (acte, Paul TRAIN, inc.).
3	François	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profession : sergent royal, puis procureur à Fontenay. ▪ Mariage : avec Perette MARTINEAU avant le 01-04-1595, date à laquelle est baptisé à Notre-Dame un fils : Jacques-Robert. ▪ Décès : avant le 02-05-1635 (succession d'Yvonne BUFFECHOU, fille de Marie JOLY et de Denis BUFFETOU ou BUFFECHOU).
4	Jehan	Arrière-grand-père de l'émigrant.
5	Ézechiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profession : maître chirurgien. ▪ En 1596 il demeurait à Saint-Aignant en Berry. ▪ Décès : après le 03-08-1614, date à laquelle il faisait donation à sa sœur Marie JOLY de ses droits de part et portion sur une pièce de terre (Nicolas JOLLY 3 E 37 12).
6	Marie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mariage : avec Denis BUFFETOU, marchand tailleur d'habits. ▪ Décès : avant le 06-07-1630, date d'un partage.
7	Jouachim	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décès : avant le 12-06-1592, date d'une ferme dans lequel acte il est question de la sixième partie, héritée par les enfants de son frère Jehan et de Anne MORIÈNNE (voir à ce nom).

¹ Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, Tome 4, Poitiers, Société française d'Imprimerie et de Librairie, 1905.

Actes notariés² :

◆ Actes à caractère familial :

Succession, 01-05-1571 (**P et D.GRIGNON**).

Acte cité dans un inventaire des meubles et titres de Jeanne BICHON, veuve de Pierre NAUDIN, dressé le 22-05-1608 (**Jean ROBERT**). Pierre JOLY participait à la succession de ses beaux-parents avec Pierre NAUDIN, son beau-frère.

◆ Liés à la vie publique :

Obligation, 19-07-1555 (**Guillaume JOLLY**).

Mathurin FRAIGNEAU, marchand, demeurant à Saint-Maurice-des-Noues, reconnaissait devoir à Jean SABOURIN et à Pierre JOLLY la somme de 143 livres 15 sols pour la vente de laine blanche.

Achat, 08-12-1556 (**idem**)

Mathurin NEPVEU, notaire à La Rochelle, et sa femme vendaient à Pierre JOLY une maison située devant l'église Notre-Dame et diverses terres. Or, le 08-01-1557 (**Guillaume JOLLY dans les minutes de Nicolas MISÈRE de 1557**), à la suite d'un retrait lignager, proposé par Baudouin ESCOTYÈRE et sa femme Marie GODINE, il a dû partager sa maison en deux moitiés.

Achat, 24-01-1557 (**Guillaume JOLLY**).

Perette MALLETTTE, veuve de Pierre BONNAUD, tant pour elle que pour son fils Jacques BONNAUD, mercier, demeurant à Tours, vendaient à Pierre JOLLY pour 9 livres, l'action qu'ils menaient contre Pierre NAUDIN, pour raison des excès qu'il avait commis en la personne de défunt Jaspas BONNAUD, fils de ladite MALETTE.

Ferme, 25-08-1557 (**Jean MISERE**).

Sires Jehan SABOURIN et Pierre JOLLY, fermiers du 10^{ème} du vin appartenant à la fabrique de Notre-Dame, affermaient pour deux ans à Sire Hugues CRIBLÉ, *les dîmes tant des blés, fèves, poireaux* à Auzay.

Achat, 6 ou 16-05-1561 (**Guillaume JOLLY, inc.**).

Maître Symes PETIT, receveur et ayant charge de révérend père Messire Jacques DESCABLEAU, seigneur de Maillezaïs et y demeurant, vendait pour 400 livres à Pierre JOLLY, Jehan SABOURIN, Loys SABOURIN, Noël GYRARD et Pierre TRAUT, marchands à Fontenay, *754 boisseaux et demi et le tiers d'un demi-boisseau de Méture, et pareil nombre et quantité d'avoine*.

Ferme, 06-04-1567 (**idem, communicable.**).

Pierre JOLLY et Jehan SABOURIN, fermiers du prieuré de l'église Notre-Dame, affermaient à François LEVOYER et à Andrée GAILLARDE, sa femme, la petite cave dudit prieuré.

Ferme, 07-06-1567 (**idem**).

Pierre JOLY et Jehan SABOURIN, fermiers de la seigneurie de la Toushe Georgeau, affermaient pour cette année à Hilaire MARCHAND et à Jehan PAINPARÉ, laboureurs à bœufs, demeurant au bourg de Sérigné, *les terrages des grains et blés seulement, ensemble et la moitié des grains et blés aussi seulement de la métairie de la Toushe*.

Les arrière-grands-parents : Jehan JOLLY et Anne MORIÈNNE

Jehan JOLLY

- **Profession** : marchand à Fontenay et fermier de la maison et métairie de la Chauvyère située en la paroisse de Mervent, et de la seigneurie de la Boissière avec son beau-père, son beau-frère Hilaire BERNARD et avec Aubin LAMOYS.

² Les actes suivants sont issus des *Notes généalogiques, famille JOLY*, Tome 12, Luché-Pringé, de Jean Maillaud.

- **Mariage** : il est marié à Anne MORIÈNNE (vers 1578).
- **Décès** : en juillet de l'année 1587, d'après l'acte du 6-11-1609 (**Jean ROBERT, inc.**). Il mourut en l'hôtel noble de la Boissière, paroisse de Notre-Dame de Coussay, où *ledit feu et ladite Moriènne auraient été contraints de se retirer en raison de la guerre et prise de Fontenay par ceux de la religion prétendue réformée.*

MORIÈNNE Anne

- **Parents** : on connaît ses parents et son grand-père, qui suivent.
- **Mariage** : elle se remarie par contrat le 01-05-1589 passé par-devant BATAILLON, notaire à Vouvant, et GRIGNON (**acte cité dans celui du 02-09-1604**) avec le sergent royal René **DENFER**, veuf de Gabrielle PENAULT. Il était dit Sieur de Talensac en 1619 et Sieur de la Fenestre en 1615. Ils demeuraient ensemble dans leur maison appelée *Denfer* au faubourg de Fontenay. Par conséquent il devenait tuteur des enfants mineurs du premier mariage d'Anne MORIÈNNE³. Veuve, elle demeurait au Poiré-sur-Velluire en 1589.

Ils ont eu ensemble deux enfants :

Nbre	Prénoms	Informations sur les enfants
1	René	Il est de religion protestante.
2	Jeanne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de mariage : le 06-05-1619 (Jean ROBERT) selon les solennités de l'Église prétendue réformée avec André GARIPAULT, écuyer, Sieur de la Mesnaudière et conseiller du roi.

- **Décès** : elle est morte entre le 11-06-1624 et le 18-04-1626.

Ils ont eu au moins quatre enfants :

Nbre	Prénoms	Informations sur les enfants
1	Pierre	Grand-père de l'émigrant
2	Jacques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Naissance : en 1581, d'après l'âge déclaré le 15-05-1589 (huit ans). ▪ Profession : chirurgien à Dieppe. ▪ Contrat de mariage : le 28-08-1606 à Dieppe avec Marguerite ALLEAUNE. ▪ Décès : le 09-06-1608 à Dieppe selon l'acte qui suit. Sa veuve léguait tous ses droits de succession aux frères de son défunt époux, moyennant la somme de 400 livres, qu'ils ont payés comptant, le 20-06-1608 (Jean ROBERT 3 E 37 374).
3	Nicolas	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est dit Sieur de Saint Pic. ▪ Naissance : en 1581, car âgé de huit ans le 15-05-1589. ▪ Profession : notaire royal à Fontenay de 1611 à 1632. ▪ Mariages : il se marie en premières noces en juin 1604 avec Marie DINOT, puis en secondes noces vers 1629-30 avec Marguerite PINEAU (veuve d'Étienne DENFER). ▪ Décès : vers 1632.
4	Marie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Naissance : en 1686, car âgée de trois ans le 15-05-1589. ▪ Décès : avant le 21-01-1603.

³ Le 15-05-1589 (**1 E 1044, dossier Sabourin de Dissay**) avait lieu l'acte de dation de curatelle aux enfants mineurs d'Anne MORIÈNNE. Cet acte n'a pas été vu, mais cité par Jean Maillaud.

Actes notariés⁴ :

◆ Actes passés par Jehan JOLLY :

Achat, 25-03-1581 (**Pierre ROBERT**).

Loys BAGE, marchand, demeurant à Foussay, vendait à Jehan JOLLY un journal de pré sis au Vouvant.

Obligation, 20-08-1582 (**idem**).

Nicolles MESTAYER, veuve de Jehan GIRAUDEAU et demeurant au faubourg de Fontenay, reconnaissait devoir 32 écus sols, ce qui revenait à la somme de 96 livres, à Sire Jehan JOLLY, pour vente et livraison de marchandises de vin.

Achat, 09-08-1583 (**idem**).

Jacques POYTIER, marchand, faisait une vente à Jehan JOLLY.

◆ Actes passés par Anne MORIÈNNE et son second mari René DENFER :

Ferme, 12-06-1592 (**François MESNARD**).

Maître René DENFER, tuteur des enfants d'Anne MORIÈNNE, à présent sa femme et héritiers pour une sixième de défunt Jouachim JOLY, leur oncle, donnait à ferme pour trois ans à maître François JOLY, sergent royal, le sixième d'une maison sise devant l'église Notre-Dame qui appartenait à Jouachim JOLY. Ferme qu'il renouvelait, pour trois ans, le 19-10-1598 (**Pierre ROBERT**).

Acte, 30-11-1594 (**idem**).

Maître François JOLY, sergent royal, fils et héritier pour un septième de ses parents, Pierre JOLY et Marie NAUDIN, transigeait avec René DENFER et Anne MORIÈNNE.

Ferme, 11-11-1599 (**Pierre ROBERT**).

René DENFER affermais à Denis DROUET et à Jeanne PUIMAGER, pour cinq ans, une maison à Fontenay.

Donation, 02-09-1604 (**idem, inc.**).

Maître René DENFER et sa femme, demeurant en la maison et *précolsture* appelée *Denfer* sise au faubourg du Reclus à Fontenay, faisaient la donation de 700 livres à Pierre JOLY, fils du premier lit d'Anne MORIÈNNE avec Jehan JOLY pour qu'il puisse *s'avancer et travailler*. Le 08-11-1604 (**idem**), Pierre JOLY reconnaissait que René DENFER lui avait prêté ladite somme.

Quittance, 20-04-1609 (**Jehan ROBERT, inc.**).

Marguerite BÉRENGER, veuve d'André GARIPAUD, Sieur de Fournière, demeurant à Foussay, donnait reçu d'une rente que lui devait maître René DENFER, à cause d'Anne MORIÈNNE à présent sa femme.

Reconnaissance, 10-08-1611 (**idem**).

Les héritiers de Laurens PORTET reconnaissaient devoir à René DENFER et à sa femme une rente sur une maison sise à Puisseq, paroisse de Fraigneau.

Parents d'Anne MORIÈNNE.

Grand-père : Luc (de) **MORIÈNNE**

Selon Jean Maillaud, il ne nous est connu que par la mention qui en a été faite dans les lettres de maintien de noblesse qui aurait été accordées par Henri IV, le 02-11-1597, en faveur de Macé (de) MORIÈNNE, son petit-fils. Il se trouve que Macé (de) MORIÈNNE se voyait contester sa qualité de d'écuyer par certains particuliers de la paroisse de Beauvoir-sur-Mer, en Poitou, *sous prétexte que Jacques son père aurait des trafics dans la province de Poitou après que Luc son grand-père eut consommé son bien au service de l'état et particulièrement*

⁴ Actes issus des *Notes généalogiques, famille MORIÈNNE*, Tome 13, Luché-Pringé de Jean Maillaud.

dans la province de Normandie où il fut obligé de faire une dépense extrême pour soutenir l'éclat de sa naissance et celui de son emploi⁵.

Parents : Jacques (de) **MORIÈNNE** et Françoise **DEMEIGNER** (ou **MEIGNER**)

Jacques (de) **MORIÈNNE**

- **Professions** : marchand, sergent royal en 1583 et 1584, adjudicataire des dîmes à Auzay en 1584, fermier du 8^{ème} du vin, premier huissier en l'élection de Fontenay en 1584 et fermier de plusieurs terres et seigneuries.
- **Mariage** : avec Françoise **DEMEIGNER** à une date inconnue. Ils demeuraient ensemble en la rue qui descendait du carrefour des Loges aux halles de Fontenay.
- **Décès** : il testait le 19-01-1587 par-devant Jehan LYMONNEAU et GRIGNON (**acte cité dans une transaction faite le 26-11-1609**), mais il était décédé le 26-07-1588, date à laquelle sa veuve était autorisée à continuer à jouir de la ferme de la seigneurie du Pasty, dont son défunt époux était fermier (**François MESNARD**).

Françoise **DEMEIGNER** (ou **MEIGNER**)

- En 1589, veuve, elle habitait à l'hôtel noble de la Boissière à Notre-Dame de Coussay.
- **Décès** : elle testait le 19-05-1608 par-devant Jehan LYMONNEAU et GRIGNON (voir au décès de son mari), et faisait don de ses biens aux enfants du premier mariage de sa fille Anne avec Jehan JOLLY. Elle est décédée avant le 02-08-1608.

Ils ont eu au moins quatre enfants:

Nbre	Prénoms	Informations sur les enfants
1	Macé	<ul style="list-style-type: none">▪ Il est dit Sieur du Pourtoul.▪ Profession : conseiller du roi, maire et capitaine de Fontenay.▪ Mariage : il se marie en premières noces avec Yvonne SICATEAU et par contrat le 12-09-1612 (Claude ROUSSEAU) avec Anne LEBOEUF.▪ Décès : le 22-11-1636 et enterré le 23 à Notre-Dame.
2	Anne	Grand-mère de l'émigrant
3	Guillemette	<ul style="list-style-type: none">▪ Mariage : avec Hillaire BERNARD, marchand.▪ Décès : elle mourut entre le 24-06 et le 04-07-1620 (deux actes).
4	Marie	<ul style="list-style-type: none">▪ Contrat de mariage : le 19-12-1590 avec Nicolas BRUNET, Sieur de la Maisonnière, veuf de Nicole JAMIN. Ils vivaient à Auzay (acte cité dans le partage entre les enfants).▪ Décès : elle est morte avant le 28-08-1606, date d'une transaction et d'un partage entre les enfants des deux mariages (Jean ROBERT, inc.).

Actes notariés⁶ :

⁵ Il s'agit de la copie de François DUCHESNE du Mesnil, écrite vers 1705. Elle se trouve aux ADV sous la cote IE 797, de MORIÈNNE. Document vu par Jean Maillaud.

◆ Actes à caractère familial :

Partage, 26-02-1594 (**Pierre ROBERT**).

Dame Françoise DEMEIGNER partageait des vignes avec ses enfants.

Transaction, 26-11-1609 (**Jean ROBERT, inc.**).

Elle se porte sur le don testamentaire fait par Françoise DEMEIGNER en faveur des enfants issus du mariage d'Anne MORIÈNNE avec Jehan JOLLY. Mais Anne MORIÈNNE étant remariée à René DENFER, elle et son mari contestaient la valeur du testament *pour avoir été reçu et passé par des notaires beau-frère et proches parents dudit Jolly et Notoirement ennemis dudit Denfer*. Ils demandaient ainsi à partager les biens avec les enfants. Leur demande fut accordée et donna lieu à de nombreux partages le 01 et 08-05 1610 et le 03-08-1610 (**Jehan ROBERT**⁷).

Partage, 03-08-1610 (**idem, inc.**).

René DENFER et son épouse Anne MORIÈNNE partageaient avec Pierre et Nicolas JOLLY les domaines qui leurs étaient parvenus par le partage des biens issus de Jacques MORIÈNNE et Françoise DEMEIGNER. Les premiers obtenaient la maison et la métairie de *la Bouchardière* située au Langon, ainsi que diverses maisons, dont ils offraient foi et hommage le 01-09-1610 à Alain REGNON, écuyer et Sieur de la Rataudière. Pierre JOLY, obtenait la maison et métairie de *la Giraudelle*, sise au bourg de Velluire. Quant à Nicollas JOLY, il héritait de la métairie de Doix appelée *Saint Pic*.

◆ Liés à la vie publique :

Ferme, 30-11-1577 (**François MESNARD**).

Sire Jacques MORIÈNNE, marchand, affermait une métairie pour cinq ans à André et Jehan BONNET, laboureurs à bœufs, demeurant au bourg de Doix.

Echange, 15-12-1577 (FRADET et LUNNEAU, notaires à Fontenay).

Acte cité dans un acte de vente fait le 19-06-1631 (**BONNET et ROBERT**) par Nicolas JOLY à Pierre LEBOULEUX. Jacques MORIÈNNE faisait un échange avec Brethonne CAILLÉAU.

Acte, 23-10-1579 (**François MESNARD**).

Jacques MORIÈNNE était le tuteur de Jehan et de Marie de SAINT THOMAS, enfants mineurs de feu Jehan de SAINT THOMAS.

Acte, 03-03-1581 (**Pierre ROBERT**).

Micheau ROULLEAU, marchand et peintre à Fontenay, et Jacques MORIÈNNE, qui étaient collecteurs des tailles et autres subsides de l'année 1574, étaient constitués depuis deux jours prisonniers. Ils avaient été enfermés sur la demande de Dame Claude GUNET, veuve de François PAGET, receveur du taillon à Fontenay, parce qu'ils n'avaient pas payé la totalité du taillon. En effet, ils n'avaient pu récolter que les $\frac{3}{4}$ de la somme et ne pouvaient payer le dernier quart, n'ayant pu faire la récolte. La raison qu'ils invoquèrent était la suivante : *entendu les troubles et prises de cette ville de Fontenay, au moyen de quoi les habitants tant de l'une ou de l'autre religion s'étaient absentés de leurs maisons, et retirés les uns à Poitiers, Niort, les autres à La Rochelle et autres endroits [...] mêmement s'étaient lesdicts ROULLEAU et MORIÈNNE retirés audit lieu de La Rochelle qui étant de religion prétendue réformée*.

Ferme, 06-12-1581 (**François MESNARD**).

André GALLIER, Sieur de Guinefolle, conseiller du roi et président en l'élection de Fontenay, donnait à ferme pour cinq ans à Jacques MORIÈNNE, alors sergent royal, les métairies qui lui appartiennent de *la Lambardière, des Chasteliers, la Mesleray, Cherzay et de la Grange*.

Transport, 20-01-1584 (**Idem**).

Maître Jacques MORIÈNNE, adjudicataire du 8^{ème} du vin vendu en détail à Chantenay, transportait pour un an ce droit à maîtres Pierre REGNAUDIN et Sébastien CRÉMOIS.

⁶ Actes issus des *Notes généalogiques, famille MORIÈNNE, op. cit.* de Jean Maillaud.

⁷ Les actes cités sont incommunicables et seul l'acte du 03-08-1610, qui suit, fut relevé par Jean Maillaud.

Ferme, 10-04-1584 (**Jehan LYMONNEAU**).

Sire Jacques MORIËNNE, Jehan JOLLY et Hilaire BERNARD, ses gendres et avec Aulbin LAMOYS, fermiers de la seigneurie de la Boissière, donnaient à ferme pour trois ans à Brethonne et François PELLETIER, père et fils, laboureurs à bœufs à Auzay, la métairie de la seigneurie de la Boissière.

Ferme, 15-04-1584 (**idem**).

Jacques MORIËNNE, fermier du prieuré Saint-Hilaire de Fontenay, affermait pour quatre ans, à André BONNET, à Cathelin BONNET, son fils et à René DEXMIER l'aîné, laboureurs, une métairie située à Doix.

Ferme, 21-05-1584 (**idem**).

Maître Jacques MORIËNNE, affermait à Pierre DARLAY, laboureur à bœufs demeurant à Charzais, la levée et la cueillette des blés et autres, dépendant d'une métairie sise au village de la Grange.

Achat, 20-11-1584 (**idem**).

Jacques PAINPARÉ, marchand, et Michelle NEAU, sa femme, demeurant au faubourg des Loges, vendaient une pièce de terre à Jacques MORIËNNE.

Actes passés par Françoise DEMEIGNER :

Ferme, 25-02-1589 (**Jehan LYMONNEAU**).

Macé MORIËNNE, au nom de sa mère Françoise DEMEIGNER, affermait pour cinq ans à André PAIN, laboureur à mulets, demeurant à Charzais, une métairie appelée la *Gourraudière*.

Transport, 29-04-1589 (**idem**).

Jean MOSNEREAU, Sieur de la Tousche et y demeurant, transportait à Françoise DEMEIGNER trois boisselées de terre sises au fief d'Ardennes.

Achat, 29-06-1595 (**idem**).

Pierre PAPIN, Sieur de la Chopinière, et Jeanne BRAN, sa femme, vendaient à Françoise DEMEIGNER une métairie sise au bourg de Longève.

Les grands-parents : Pierre **JOLY** et Jeanne **CHAPEAU**

Pierre **JOLY**

- Il est dit Sieur du Bois.
- **Naissance** : vers 1579, d'après l'acte de dation de curatelle du 15-05-1589 (10 ans).
- **Profession** : maître orfèvre à Fontenay. Il avait fait son apprentissage chez Robert DUBOC, maître orfèvre (Précision donnée dans un accord qu'il passait le 21-01-1603 par-devant Jehan LYMONNEAU pour la reddition de son compte de tutelle). Fermier du 8^{ème} et 10^{ème} du vin
- **Mariage** : il se marie avec Jeanne **CHAPEAU** à une date inconnue mais vraisemblablement avant 1604, année de naissance supposée de leur fils aîné.
- **Décès** : il était encore vivant le 02-05-1635 à la succession d'Yvonne BOUFETOU, mais il était décédé le 28-01-1643, date de décès de sa femme.
- **Signature** : il sait signer.

Jeanne **CHAPEAU**

- **Mariage** : elle était femme séparée de biens et de son autorité à partir de 1615.
- **Sépulture** : le 28-01-1643 à Notre-Dame (**5 MI 274**). Elle était dite veuve.

Ils ont eu au moins sept enfants dont deux furent baptisés à Notre-Dame (**5 MI 274**) :

Nbre	Prénoms	Informations sur les enfants
1	Pierre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est dit Sieur de la Giraudelle, mais aussi du Bois. ▪ <i>Naissance</i> : vers 1604, d'après son acte de décès. ▪ Il demeurait au Reclus à Fontenay. ▪ <i>Sépulture</i> : le 03-05-1665, à Notre-Dame, à l'âge de 61 ans (5 MI 274). Il testait le 05-09-1644 en faveur de sa sœur Jaquette (Étienne ROBERT, cité en un inventaire daté du 20-05-1665 passé par-devant Pierre BONNET). ▪ Le 04-06-1643 (Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 44), François POUSSIN, laboureur, lui transportait la ferme des biens immeubles et des domaines et héritages, etc., issus du décès de Pierre JOLY, qui lui avait été adjugée le dernier jour du mois dernier, pour trois années, au prix de 40 livres.
2	Marie	Mère de l'émigrant
3	Anne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Contrat de mariage</i> : le 28-09-1636 (Pierre BONNET 3 E 36 119) avec Jean BAUDOUIN, maître apothicaire. ▪ <i>Mariage</i> : le 10-11-1636 à Notre-Dame (5 MI 274). ▪ <i>Décès</i> : elle était encore vivante, ainsi que son mari, le 13-07-1652. Ils s'étaient faits don mutuel le 16-07-1637 (Paul TRAIN 3 E 36 283).
4	Jacquette	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Contrat de mariage</i> : le 29-08-1666 (Pierre DOUSSET, inc.) avec François DEVESLY, Sieur de Grand maison, marchand, demeurant à Pouillé. Avant ce contrat de mariage, elle demeurait au faubourg du Reclus, majeure et maîtresse de ses droits. ▪ <i>Décès</i> : avant le 20-07-1682, date du remariage de François DEVESLY. Ils s'étaient faits don mutuel le 29-01-1671 (Paul TRAIN 3 E 36 325).
5	Samuel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En 1627 (Claude ROUSSEAU 3 E 35 34), il est pris en apprentissage chez Jean GUILLEU, maître orfèvre, pour une durée de trois ans et moyennant la somme de 90 livres que son père a payée comptant.
6	Laurent	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Baptême</i> : le 18-10-1618. ▪ Le 17-09-1635 (Julien BAUDON 3 E 37 59), il était pris en apprentissage en chirurgie, pour deux ans moyennant la somme de 150 livres et un écu d'or de pot de vin.
7	David	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Baptême</i> : le 28-06-1620. ▪ <u>Parrain</u> : Maître David GRIGNON ▪ <u>Marraine</u> : Damoiselle Anne MORIÈNNE.

Actes notariés :

♦ Actes à caractère familial :

Acte et donation, 16-01-1625 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 32**).

Pierre JOLY a de son bon gré donné à son fils Nicolas JOLY, pour ses bons et agréables services qu'il lui a faits, 14 pièces de terre.

Contrat de mariage d'Anne JOLY avec Jean BAUDOUIN, 28-09-1636 (**Pierre BONET 3 E 36 119**).

Étaient présents : son père et sa mère, Pierre JOLY son frère, Julien BAUDON et sa femme Marie JOLY, André GARIPAULT, écuyer, Marguerite PINEAU, veuve de feu noble homme Nicolas JOLY, Sieur de Saint Pic, oncle et ses cousins germains et remués de germains. La dot d'Anne JOLY s'élevait à la somme de 900 livres, ainsi qu'en meubles. C'est-à-dire, un grand châlit de bois de noyer avec couchette, sa couette et son travers, deux couvertures de laines, un ciel de lit avec courtine, frange et crespine de couleur, un cabinet en noyer, un grand

bahut, un petit coffre, une table et ses deux bancs, un chaudron, une pelle à four, une paire de landiers, une broche, un chandelier de cuivre, trente livres d'étain, une douzaine de linceux, une demi-douzaine de nappes, un grand tablier, quatre douzaines de serviette de lin, trois tabourets. Cependant, à propos de la somme de 900 livres, les parents d'Anne JOLY lui proposaient de la transformer en rente. De même, la future épouse recevait d'André GARIPAULT la somme de 300 livres et, Dame Marguerite PINEAU lui promettait la somme de 150 livres. Le 20-10-1637 (à la suite), Pierre JOLY transportait aux époux trois journaux de vignes, pour demeurer quitte de la somme de 900 livres.

◆ Fermes du 10^{ème} et du 8^{ème} du vin faites par Pierre JOLY⁸ :

Le 03-01-1611 (**Nicolas JOLY 3 E 37 10**), il affermait le 10^{ème} du vin à Nicolas MARYONEAU, hôtelier, pour 15 livres. Le 08 à Nicolas CHAUVIER pour 27 livres, à André GRIGNON pour la somme de 10 livres, à Bastien BILLAUD pour la somme de 15 livres. Le 11 à Jacques GUYTON pour la même somme.

Le 15-01-1611 (**idem**), Pierre JOLY acceptait la ferme et l'adjudication qui lui avaient été faites le 24 décembre dernier par monsieur le maire du 10^{ème} du vin, au prix de 1 800 livres. Il promettait de bailler la recette à noble homme Messire Gilles FRADET, commis à la recette. Le 16, il affermait ce droit à Yzaac BAUDET, hôtelier, pour 15 livres. Le 26 à Adrien BARRE pour 18 livres. Le 29 à l'hôtelier Jehan LAURENS, pendant un an pour 17 livres et à Gabriel PORTIER pour 13 livres.

Le 12-05-1611 (**idem**), Pierre JOLY affermait le droit du 10^{ème} du vin, à Mathurin MARC, hôtelier, moyennant la somme de 15 livres. Le 10 décembre, à l'hôtelier Gille BAUDER, pendant moins d'un an et moyennant la somme de 8 livres.

Le 02-11-1625 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 32**), le tavernier François CHESSE, reconnaissait avoir composé avec Pierre JOLY, comme ayant charge de Jean BOURDENAIRE, fermier du 8^{ème} du vin vendu au Gué-du-Vélluire, pour quatre ans, la ferme dudit droit moyennant la somme de 45 livres par an.

Le 26-01-1632 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 39**), Pierre JOLY, fermier du 10^{ème} du vin, sous-affermait ledit droit à François ROUSSELOT, moyennant 60 livres. Le 04-02-1632, à François MAUPETIT, marchand, pour 80 livres, et à François MOTTE, hôtelier, moyennant 100 livres; ainsi qu'à René PIRON, moyennant la somme de 80 livres (autres actes).

◆ Liés à la vie publique :

Transaction, 19-02-1605 (**Jean ROBERT, inc.**)⁹.

Entre Sire Jehan DESBORDES, marchand orfèvre et Pierre JOLY.

Acte, 16-05-1607 (**idem**).

En fonction des procès qui pourraient survenir, Sires Léon CHABOT, Bernard MORIN, [...] et Pierre JOLY, maîtres orfèvres, promettaient de payer chacun pour leur part les frais desdits procès (civils ou criminels) et de payer les amendes.

Vente, 15-01-1610 (**idem**).

Sire Pierre JOLY, Dame Jeanne CHAPEAU et, Nicolas JOLY et sa femme, vendaient une maison à Fontenay pour 600 livres à maître Nicolas ROUSSEAU.

Transaction, 12-05-1611 (**Nicolas JOLY 3 E 37 10**).

Elle porte sur tous les effets, dommages et intérêts que devait Hilaire BERNARD, demeurant à Notre-Dame de Coussay, à Pierre JOLY. En effet, ce dernier faisait un appel contre ledit BERNARD pour une reconnaissance de codicille. En conséquence de quoi, celui-ci fut condamné par la cour ordinaire et présidial de Poitiers par deux sentences de contumaces, à payer diverses sommes. Ainsi, les parties ont composé à la somme de 40 livres que ledit BERNARD a payée comptant.

⁸ Une seule partie de l'ensemble des actes portant sur cette charge est présenté ici. Néanmoins il occupait cette charge (pour le 10^{ème} et le 8^{ème}) de 1612 à 1614, en 1619, 1621 et 1623.

⁹ Cet acte ainsi que les deux suivants sont issus des *Notes généalogiques, famille JOLY, op. cit.* de Jean Maillaud (l'acte du 16-05-1607 n'est peut-être pas incommunicable).

Obligation, 21-07-1610 (**Claude ROUSEAU 3 E 35 22**).

Pierre JOLY reconnaissait devoir et promettait de payer d'ici un an à Robert JOULNIER, chirurgien, la somme de 300 livres pour raison d'un prêt. Le 10-11-1615 (à la suite), l'argent est rendu.

Obligation, 20-09-1611 (**Nicolas JOLY 3 E 37 10**).

Macé MORIÈNNE baillait et prêtait à Pierre JOLY la somme de 150 livres.

Accord, 26-12-1611 (**idem**).

Fermier du droit du 10^{ème} du vin Pierre JOLY passait un accord avec Jacques BONNEPRISE, sergent royal, pour que ce dernier lui remette les grosses des inventaires passés depuis un an et moyennant la somme de 50 livres.

Obligation, 25-05-1612 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 24**).

Pierre JOLY reconnaissait devoir à Pierre DAVYAU, maître orfèvre, pour cause de prêt, la somme de 300 livres, dont se rendait plègue et caution Nicolas JOLY.

Obligation, 31-07-1612 (**idem**).

Jacques CHAIGNEAU, Sieur des Trois Rois, confessait devoir à Pierre JOLY la somme de 100 livres pour la vente et la livraison de deux bagues : *en l'une desquelles est incrusté un diamant et l'autre un rubis*.

Transport, 11-10-1612 (**Jean ROBERT, inc.**)¹⁰.

Roch DURAND, Sieur de la touche, demeurant à Fontenay, transportait à Sire Isaac GEMAYS, marchand, la somme de 100 livres due audit DURAND par Pierre JOLY.

Transport, 04-10-1614 (**idem**).

Jacques MIGAULT, archer de la compagnie du lieutenant du vice-sénéchal établi à Niort et y demeurant, transportait à Pierre JOLY la somme de 100 livres qui lui est due par François MALLERAY, pour ses gages d'avril à septembre de l'année présente. Le même jour, Ysaac PETITPAS, demeurant à La Rochelle, vendait à Pierre JOLY, 100 tonneaux de blé froment nouveau, à raison de 66 livres le tonneau.

Acte, 12-03-1614 (**idem**).

Pierre JOLY ainsi que Pierre ROBERT, etc, assoyeurs des tailles de Fontenay cette présente année, en remettaient les rôles au chirurgien Michel BELLUET, l'un des collecteurs.

Ferme, 08-01-1618 (**idem**).

Pierre JOLY affermait pour sept ans à Toussain LOGET, laboureur à charrue, demeurant à Saint-Martin-du-Gué-de-Velluire, la métairie appelée *la Giraudelle*.

Transaction, 02-04-1618 (**Nicolas JOLY 3 E 37 17**).

Pierre JOLY renonçait à *l'appel par lui interjeté le douze mars dernier* contre Noble homme Jacques BONNET, conseiller du roi, car ce dernier lui avait baillé et payé la somme de 15 livres 10 sols.

Obligation, 29-04-1618 (**Claude ROUSSEAU**).

Sire Gaspard ROUSSELOT, marchand et sa femme, reconnaissaient devoir à Pierre JOLY la somme de 76 livres pour la vente d'un tonneau de vin.

Vente, 17-05-1618 (**Nicolas JOLY 3 E 37 17**).

Pierre JOLY et sa femme vendaient à Nicolas ROUSSEAU, sergent royal, trois journaux de vignes pour la somme de 80 livres.

Ferme, 20-03-1619 (**Jean ROBERT**).

Césard le PAGE, Sieur de la Court de Frosse, demeurant à Sérigné, affermait pour un an à Claude ESNARD, procureur au siège royal de Fontenay, la maison et métairie de *la Garnière*, moyennant la somme de 500 livres par an. Sur laquelle somme, 101 livres 10 sols devaient être payés à Pierre JOLY, pour une bague d'or enchâssée d'un diamant en pointe et d'une chaîne en or.

¹⁰ Idem pour les actes datés du 11-10-1612 au 08-01-1618, du 29-04-1618 et du 20-03-1619.

Echange et ferme, 20-11-1619 (**Nicolas JOLY 3 E 37 20**).

Pierre JOLY cédaux deux journaux de vignes à François JOLY, procureur, en échange de trois journaux de vignes situés en deux pièces. Á la même date, Noël BÉLAN, fermier de la maison appartenant à Mathurin ...EAU, notaire royal, sous-affermait pour un an et demi, un étal pour la somme de 18 livres.

Ferme, 20-06-1620 (**Jean ROBERT**)¹¹.

Pierre DESNOUES, écuyer, Sieur de Neuil et prévôt de la prévôté de l'église de Notre-Dame de Fontenay, affermait à Pierre JOLY et à Nicolas ROUSSEAU, le revenu temporel de la dit prévôté pour six ans et moyennant la somme de 900 livres par an.

Obligation, 20-03-1621 (**Jehan LYMONNEAU 3 E 36 102**).

Pierre JOLY prêtait comptant à maître Jacques GRELLIER, procureur au siège royal, la somme de 246 livres, qu'il promettait de rendre d'ici six semaines.

Reconnaissance, 12-01-1621 (**Nicolas JOLY 3 E 37 23**).

Macé MORIÈNNE, oncle de Pierre JOLY, déclarait que ce dernier lui avait *mis es main une croix d'or en laquelle [?] et un diamant*.

Transport, 02-09-1621 (**Nicolas JOLY 3 E 37 22**).

Pierre JOLY transportait à Nicolas ROUSSEAU la somme de 300 livres qui lui était due par Rocq DURAND, Sieur de la Touche, moyennant la même somme.

Obligation, 13-09-1621 (**idem**).

Pierre JOLY reconnaissait devoir et promettait de payer d'ici six mois à Yzaac GRENAILLE, greffier à Fontenay, la somme de 577 livres 11 sols, pour cause de prêt.

Echange, 05-12-1622 (**Nicolas JOLY 3 E 37 25**).

Macé MORIÈNNE cédaux à Pierre JOLY une pièce de terre. Lequel lui échangeait en contre partie sept journaux de vignes.

Ferme, 05-05-1623 (**Jean ROBERT**).¹²

Marie NAUTONNIER, veuve de Sire Salomon GOUILLON, affermait pour cinq ans à Pierre JOLY et à sa femme, le logis de *la Coupe* situé à Fontenay, moyennant la somme de 160 livres par an.

Ferme, 17-03-1623 (**Nicolas JOLY 3 E 37 26**).

Pierre JOLY affermait pour cinq ans à Pierre LEBOULEUX, marchand, une maison avec ses appartenances et dépendances, moyennant la somme de 80 livres par an.

Vente, 21-02-1623 (**idem**).

Pierre JOLY et sa femme Jeanne CHAPEAU vendaient au marchand Pierre MARTIN, une pièce de vignes pour 220 livres qu'il a payées comptant.

Obligation, 15-05-23 (**Nicolas JOLY 3 E 37 27**).

Pierre JOLY confessait devoir à Macé MORIÈNNE la somme 110 livres et promettait de la lui rendre dans huit jours.

Ferme, 28-04-1623 (**idem**).

Venant BORDERON, fournier et fermier de quatre journaux de vignes appartenant à Damoiselle de la ROCHE BÉRAUD, sous-affermait pendant une durée de trois ans, à Pierre JOLY, les dits journaux de vignes, moyennant la somme de 53 livres par an.

Obligation, 30-12-1623 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 31**).

César le PAGE, Sieur de la Garnerye, reconnaissait devoir et promettait de payer d'ici un an la somme de 315 livres, à Pierre JOLY, pour cause de prêt. Le 05-03-1625 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 32**), César Le PAGE vendait à Pierre JOLY 14 journaux de vignes, moyennant la somme de 360 livres. Il est ainsi quitte de la somme de 300 livres.

¹¹ Idem pour cet acte.

¹² Idem.

Ferme, 13-03-1624 (**Nicolas JOLY 3 E 37 29**).

David GRIGNON, notaire royal, affermait une pièce de pré, pour quatre ans, à Pierre JOLY.

Arrentement, 03-11-1624 (**Nicolas JOLY 3 E 37 31**).

Pierre JOLY arrentait à Jacques ROBIN, journalier, demeurant à Notre-Dame de Coussay, une petite terre plantée en fraigne, moyennant la somme de 20 sols, deux chapons et deux *oillons* de rente. De même, il a été conclu que l'acheteur devait abattre et arracher les arbres.

Transport, 24-04-1626 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 33**).

Pierre JOLY transportait à Helie ROBERT, écuyer, Sieur de [?], et à Helie JOGUET, tous les deux marchands, la somme de 192 livres. Le 28-09-1626, lesdits ROBERT et JOGUET reconnaissaient avoir reçu de Pierre JOLY et de Léonard BIGOT, la somme de 120 livres, restant du prix de vente de certaines quantités de vin vendues par lesdits ROBERT et JOGUET.

Ferme, 29-08-1626 (**idem**).

Pierre JOLY affermait à François [?], meunier, pour quatre ans, un demi-journal de pré, moyennant [?].

Marché, 01-01-1627 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 34**).

Entre Pierre JOLY et Jean CLERJAUD a été fait le marché qui suit. C'est à savoir que ledit CLERJAUD a promis de creuser un puits, dans un temps réparti et moyennant la somme de 60 livres.

Transport, 19-07-1627 (**Nicolas JOLY 3 E 37 38**).

Pierre JOLY transportait à David GRIGNON, la somme de 90 livres, pour et moyennant la même somme.

Ferme, 19-11-1627 (**Nicolas JOLY 3 E 37 39**).

Pierre JOLY affermait une maison située à Fontenay en la grande rue à Pierre COUSTIN, marchand, pour cinq ans, pour la somme de 80 livres par an.

Acte d'appel, 01-02-29 (**Nicolas JOLY 3 E 37 44**).

Pierre JOLY déclarait qu'il avait fait appel d'un jugement rendu (certainement contre lui) en faveur de marchands établis en la ville de Niort. Le 14-06-1629 (**Nicolas ROUSSEAU 3 E 37 45**), Pierre JOLY et sa femme déclaraient de nouveau qu'ils avaient fait appel de ce même jugement rendu contre eux au profit de Marc FERRET et de sa femme qui résidaient en la ville de Niort.

Vente, 10-02-1629 (**idem**).

Pierre JOLY vendait à Jean GABORIT, demeurant au bourg de Saint-Jean de Velluire, une petite maison avec ses appartenances, moyennant la somme de 90 livres qu'il a payée comptant.

Reconnaissance, 30-03-1629 (**idem**).

Pierre JOLY reconnaissait que le vingt et un janvier dernier [?] de la somme de 400 livres de noble homme Jacques MORIÈNE [?] pour dépenses faites en sa maison.

Ferme, 05-05-1629 (**Nicolas JOLY 3 E 37 45**).

Pierre JOLY affermait un pré contenant sept journaux au marchand Louis BOYTEAU, pour cinq ans, moyennant la somme de 60 livres par an.

Ferme, 08-03-1630 (**Nicolas JOLY 3 E 37 48**).

Pierre JOLY affermait à Denys VYNET, huissier, pour une durée de cinq années, une maison, un appentis, toits et jardins, moyennant la somme de 20 livres par an.

Transport, 06-04-1630 (**Nicolas JOLY 3 E 37 49**).

Pierre JOLY transportait à Julien BAUDON, son gendre, les sommes de 60 livres et de six livres, moyennant le total des deux sommes que le dit BAUDON a payé comptant.

Ferme, 30-04-1630 (**idem**).

Pierre JOLY affermait à son gendre, Julien BAUDON, pour trois années, certaines maisons sises dans le bourg de Saint-Jean de Velluire, deux autres maisons et 10 journaux de vigne, moyennant la somme de 600 livres par an.

Vente, (oubli) 1631 (**Nicolas JOLY 3 E 37 53**).

Pierre JOLY vendait à noble homme Pierre MORIÈNNE, un pré contenant sept journaux, pour le prix et somme de 40 livres 14 sols que ledit MORIÈNNE a payé comptant.

Arrentement, 21-09-1631 (**Nicolas JOLY 3 E 37 54**).

Pierre JOLY et sa femme arrentait à Jacques AMIAULT, marchand pelletier, une maison sise en la grande rue de Fontenay, moyennant la somme de 85 livres de rente foncière et annuelle.

Arrentement, 01-04-1636 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 43**).

Pierre JOLY arrentait à Noël PÉNISON, maître tailleur de pierre, deux journaux de vignes, moyennant la somme de 20 sols de rente annuelle.

Echange, 22-10-1636 (**Julien BAUDON 3 E 37 60**).

Pierre JOLY échangeait quelques vignes ou terres avec François JOLY, Sieur de Grand Champ.

♦ Actes concernant Jeanne CHAPEAU :

Achat, 10-11-1615 (**Jean ROBERT, inc.**).¹³

Nicolas JOLY, notaire, vendait à Dame Jeanne CHAPEAU, femme séparée seulement pour les biens par autorité de justice de Sire Pierre JOLY, son mari, pour la somme de 216 livres 7 sols 6 deniers, les meubles suivants : deux tabliers de toile de lin fin, une serviette, un linceux de toile commune, onze livres de lin fin en écheveaux, une grande *chaire*, quatre grands tabourets, une table, *un banc escabeau*, un cabinet, une couette de lit avec son travers, *une catalougne de laine blanche*, un ciel de lit avec sa garniture de serge, *une grande bible en français imprimée à La Rochelle*, une couchette de bois, une autre couette de lit avec son travers, etc. Ladite CHAPEAU reconnaissait les avoir en sa possession après que ledit Nicolas JOLY les lui a livrés.

Ferme, 20-11-1615 (**Nicolas JOLY 3 E 37 13**).

Nicolas JOLY, cessionnaire de Sire Pierre GRIGNON, fermier et adjudicataire des fruits des immeubles appartenant à Pierre JOLY, son frère, affermaient pour un an à Jeanne CHAPEAU, femme séparée pour les biens dudit JOLY, une maison qui consiste en une chambre et en laquelle elle fait sa demeure, moyennant la somme de 20 livres par an.

Marché, 12-04-1625 (**Nicolas JOLY 3 E 37 32**).

Jeanne CHAPEAU, femme séparée pour les biens de Pierre JOLY, demandait à Mathurin VIOLLEAU de construire un bâtiment avec deux cheminées et deux portes dans son jardin (qu'elle a eu de Pierre JOLY). Elle promettait de payer les travaux au fur et à mesure de la construction.

Transport, 28-08-1628 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 35**).

Jeanne CHAPEAU, femme séparée pour les biens de Pierre JOLY et de son autorité, transportait à Nicolas JOLY, la somme de 800 livres due par MOISAUT et FERRON. Laquelle somme avait été auparavant transportée par ledit Sieur GALLERAUT à ladite CHAPEAU. Ce transport s'est fait pour et moyennant la même somme que Nicolas JOLY a payée comptant.

¹³ Idem.

LES PARENTS DE L'ÉMIGRANT : Julien BAUDON et Marie JOLY

Julien BAUDON

- **Famille** : on lui connaît un frère, Louis, demeurant à Richelieu en 1636 et à la Roche Charzay le 29-10-1644¹⁴).
- **Naissance** : vers 1606, d'après l'acte de sépulture.
- **Professions** : commis à la recette des aides, fermier du 8^{ème} du vin, greffier, notaire et tabellion royal à Fontenay en l'étude n° 1 où il succède à l'oncle de sa femme Nicolas JOLY, .
En 1664, dans un acte dans lequel il est cité, Julien BAUDON est en voyage à Paris (**Paul TRAIN 3 E 36 313**).
- **Contrat de mariage** : Il contracte mariage avec Marie JOLY le 25-03-1628 par-devant Pierre BONNET (père)¹⁵.
- **Sépulture** : le 13-07-1666, à l'âge de 60 ans, à Notre-Dame (**5 MI 274**).
- **Signature** : il sait signer.

Marie JOLY

- **Naissance** : vers 1607, d'après l'acte de sépulture.
- **Sépulture** : le 19-06-1667, à l'âge de 60 ans, à Notre-Dame (**5 MI 274**). Elle testait le 17-06-1667 (**Pierre DOUSSET 3 E 37 123**).
- **Signature** : elle sait signer.

Ils ont eu 10 enfants dont cinq furent baptisés à Notre-Dame :

Nbre	Prénoms	Informations sur les enfants
1	Marie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de mariage : le 21-09-1654 (Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 57) avec Jean CHEVETEAU, procureur. ▪ Décès : elle était encore vivante le 10-07-1690. ▪ Signature : elle sait signer.
2	Anne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baptême : le 24-02-1634 (5 MI 274). <u>Parrain</u> : Michel VERDON. <u>Marraine</u> : Dame Marie CHATEVAIRE, femme de Jacques BONNET. ▪ Contrat de mariage : le 11-02-1669 (Pierre DOUSSET, inc.) avec Étienne SABOUREAU, Sieur des Plantes, maître chirurgien à Oulmes. Ils vivaient à Nieul-sur-l'Autise. ▪ Décès : elle est morte avant le 30-04-1707, date du remariage d'Étienne SABOUREAU (Jacques JOBET 3 E 36 12). ▪ Signature : elle sait signer.
3	Jacques	Émigrant
4	André	Émigrant
5	Charles	Émigrant

¹⁴ Voir aux dates citées dans les actes notariés, ceux liés à la vie publique pour le contenu des actes.

¹⁵ Le contrat est introuvable (**cité dans l'inventaire des meubles et des titres de Julien BAUDON, Paul TRAIN 3 E 36 317, le 29-07 1666**).

6	Catherine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mariage : le 24-04-1670, elle passe un premier contrat avec Jean FÉRRAND (Pierre DOUSSET, inc.) et le 15-09-1681 se marie en secondes noces avec Jean BOUET à Pouillé. ▪ Décès : elle vivait encore le 23-05-1709. Elle avait fait un testament le 01-02-1700 (Jacques JOBET 3 E 36 8). ▪ Signature : elle sait signer.
7	Louise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Décès : elle faisait donation le 12-05-1673 (Jean FÈVRE 3 E 37 339) à Jean CHEVETEAU et à sa sœur pour les bons et agréables services qu'elle avait reçus de leur part. À cette date, elle déclarait être majeure. Elle vivait encore le 14-05-1694 à Luçon, date d'une vente faite à son beau-frère Étienne SABOUREAU (BOURDEAU). ▪ Signature : elle sait signer.
8	Françoise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de mariage : Le 16-04-1668 (Pierre DOUSSET inc.), avec Pierre MICHEAU, Sieur de Grand Marais, praticien à La Rochelle, notaire, procureur et lieutenant civil et criminel à Marans. ▪ Décès : elle était encore vivante le 13-01-1701, date de mariage de sa fille Suzanne à Marans (48 J 156). ▪ Elle est dite héritière de Julien BAUDON (Jean FÈVRE 3 E 37 335). ▪ Signature : elle sait signer.
9	Marie la jeune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baptême : le 09-02-1646 à Notre-Dame (6 MI 49/3). <u>Parrain</u> : Noble Jacques ROBIN, Sieur de la F... <u>Marraine</u> : Demoiselle Marie BRUNET. ▪ Signature : elle déclare ne pas savoir signer, d'après l'inventaire de son père.
10	Jeanne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Baptême : 27-08-1647 à Notre-Dame (6 MI 49/3). <u>Parrain</u> : Noble homme Pierre DENFER. <u>Marraine</u> : Jeanne ROLLARD, femme de Noble homme Pierre DUBOIS.

Actes notariés :

◆ Actes à caractère familial :

Donation mutuelle, 07-11-1629 (**Pierre ROBERT II 3 E 37 312**).

Renonciation, 09-09-1643 (**Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 44**).

Julien BAUDON et son beau-frère Jean BAUDOUIN, marié à Anne JOLY, ont déclaré qu'ils renonçaient à la succession des biens et des meubles et immeubles de Pierre JOLY.

Contrat de mariage de Marie BAUDON avec Jean CHEVETEAU, 21-09-1654 (**Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 57**).

Sont présent : ses parents, Jehan BAUDOUIN, Anne JOLY, sa tante, André GARIPAULT et son fils, oncle et cousin germain maternel, Marie JOLY épouse de Jehan BRUNET, sa cousine et André, Françoise et Anne BAUDON, ses frères et ses sœurs. La future épouse Marie BAUDON déclarait être majeure. Elle recevait en avancement d'hoirie et en attendant la succession de ses parents, la somme de 2 400 livres. Les parents de la mariée promettaient aussi de nourrir et loger les futurs époux pendant le temps d'une année sans rien payer en retour. De même, ils avaient la possibilité de rapporter la dot s'ils voulaient participer à la succession desdits BAUDON. Néanmoins, le père de Jean CHEVETEAU lui délaissait la jouissance des fruits de la moitié de la métairie de *la Sablière* située à Nieul-sur-l'Autise (l'autre moitié appartenant déjà au futur époux) avec des brebis et du bétail. Il lui en faisait don jusqu'à la succession. Cependant, s'il voulait la succession de son père il devait rendre les choses données ou payer la somme de 1 600 livres, s'il voulait les conserver. De même, le père du futur époux promettait de loger le couple après qu'ils auraient demeuré chez les BAUDON. Le 19-08-1659 (suite à l'acte), ils recevaient la dot.

Inventaire des meubles, lettres et titres de Julien BAUDON, 29-07-1666 (Paul TRAIN 3 E 36 317).¹⁶

En présence d'André, Anne, Louise et Catherine BAUDON, enfants mineurs, Jean CHEVETEAU et sa femme Marie BAUDON, Françoise et Marie BAUDON avec leur tuteur Jacob CARDIN (par acte de curatelle fait le 24-07-1666) et Marie JOLY leur mère. Dans la chambre du bas où est décédé Julien BAUDON, il s'est trouvé : un châlit neuf avec son lit de plume, son travers, un matelas, trois oreillers et deux couvertures de laine (dont l'une est blanche et l'autre jaune), un autre châlit avec les mêmes éléments, une paire d'armoire, un coffre et un bahut *façon de Flandre*, à demi-usé, une fontaine d'airain avec son bassin presque neuf, un vieux miroir, une paire de landiers garnis de cuir avec son garde-feu, une crémaillère, une bassine d'airain (pour le linge ?) ; *deux grandes chaires à bras* (dont l'une est garnie d'une tapisserie *fort antique*), trois *chaires* garnies de soie et un tapis *façon de chataignerai*. Dans une autre chambre, à part certains éléments cités précédemment que nous retrouvons, il s'est trouvé un lit *cordé*, un petit coffre et deux chaises garnies de soie. Dans la chambre du haut, le notaire a trouvé : une table carrée avec son tapis, un châlit neuf [...] avec un ciel de lit de tapisserie et des rideaux de camelot de *rouge cramoisie*, une couchette, un petit cabinet [...], un petit cabinet garni de cuir doré avec ses tirettes fermant à clé et un tableau de Saint François. Dans l'autre chambre à côté, a été ouvert un coffre dans lequel se sont trouvés une couverture de lit *Baptiste et point coupé à l'antique*, des nappes, serviettes et linceux par douzaines, une douzaine et demie de cuillères et deux douzaines de fourchettes en argent, une écuelle et une tasse. Dans un sac de toile, il s'est trouvé 160 livres 8 sols en louis blanc et sept louis d'or. De même, dans un petit coffre, il s'est trouvé des bijoux qui appartiennent à ladite JOLY et ne feront pas partie du partage : une bague qui est *une roche de diamant* qui a coûté 200 livres, un petit anneau de diamant et un chapelet de *coral*. À l'intérieur d'un cabinet : deux flambeaux et une salière d'étain, des boîtes de confitures, cinq bouteilles de verres et un petit coffre garni d'argent *étant en écaille*. Le défunt possédait sept livres sur la religion et un livre de Balzac¹⁷ [...].

Partages, (Pierre DOUSSET, inc.)¹⁸

Il y a eu deux actes de partage en tout : un le 15-05-1668 et le second le 12-02-1669, lors desquels l'émigrant Jacques BAUDON était présent.

Inventaire des meubles et titres de Jean CHEVETEAU (époux de Marie BAUDON), 16-08-1673 (Jean FÈVRE 3 E 37 339).¹⁹

◆ Liés à la vie publique :

Ferme, 24-09-1625 (Claude ROUSSEAU 3 E 35 32).²⁰

Jean du FRACAULT a confessé avoir composé, aimablement, avec Julien BAUDON et René TARTARIN, fermier du compte de la ferme des aides de Fontenay, pour quatre années et trois mois, ledit droit du vin moyennant la somme de 76 livres, pour tout le vin qu'il avait vendu et vendra en sa maison. Le 15-10 de la même année, André NORMAND a aussi composé avec lesdits BAUDON et TARTARIN, pour quatre années et trois mois, moyennant la somme de 45 livres.

Ferme, 20-01-1626 (Nicolas JOLY 3 E 37 34).

Julien BAUDON, tenant les comptes de la ferme des aides du 8^{ème} du vin, affermait à Claude PELISSOT, pour une durée de trois ans et trois mois, le droit du 8^{ème}, moyennant la somme de 36 livres par an.

Ferme, 06-07-1626 (Pierre ROBERT II 3 E 37 309).

Julien BAUDON, commis à la recette des aides de Fontenay, affermait à l'hôtesse Perrine LAUDOIS, pour trois ans et neuf mois, ledit droit du vin, moyennant la somme 20 livres par an.

Ferme, 18-08-1626 (Claude ROUSSEAU 3 E 35 33).

Julien BAUDON, commis à la recette des aides affermait pour quatre ans et six mois à Sire André GUESDON, hôtelier, le droit du 8^{ème} du vin, moyennant la somme de 40 livres

¹⁶ Voir annexe 6 pour le niveau de vie.

¹⁷ Jean Louis Guez dit de Balzac (1595-1654). Ecrivain français qui a écrit *les lettres*.

¹⁸ Aucune indication ne permet de connaître le contenu de l'acte, car malheureusement Jean Maillaud dans ses *Notes généalogiques* n'en fait aucun résumé.

¹⁹ Il n'a pas été rapporté le contenu des meubles, pour cela se référer à l'annexe 6 pour le niveau de vie.

²⁰ Étant donné que Julien BAUDON a passé de nombreux actes de ferme (en tant que bailleur), seuls quelques actes ont été repris ici.

Acte, 24-02-1627 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 34**).

Julien BAUDON a consenti que Mathurin GRIGNON, fermier comme lui du 8^{ème} du vin, soit chargé [?] de la somme de 95 livres 20 sols 4 deniers, que ledit GRIGNON devait du reste de ferme du 8^{ème}.

Transport, 23-05-1629 (**Nicolas JOLY 3 E 37 45**).

Julien BAUDON, fermier *du poix du roi* appartenant à monsieur le maire et échevin, transportait à Sire Adam MARCHANT ladite ferme *du poix du roi, les droits et attributs* pour en jouir pendant l'année présente. En contre partie ledit MARCHANT s'est tenu de *décharger, garantir et rendre indemnité ledit BAUDON envers le maire de la somme de 70 livres*.

Transport, 14-10-1629 (**Nicolas JOLY 3 E 37 47**).

Pierre JOLY et sa femme Jeanne CHAPEAU transportaient à Julien BAUDON, leur beau-fils, la somme de 650 livres due à la dite CHAPEAU par René SÉBRON, plus celle de 335 livres due audit JOLY par Jean BESLY et celle de 95 livres due audit JOLY par Pierre BONNET, faisant le tout 1 200 livres. Le transport s'est fait moyennant la même somme que ledit BAUDON a payée comptant.

Transport, 28-09-1630 (**Nicolas JOLY 3 E 37 51**).

Jehan BÉRANGER, prêtre chapelain demeurant à Saint-Michel-le-Cloucq, transportait à Julien BAUDON, greffier, la somme de 30 livres de rente foncière due par noble homme Gille FRADET, pour pareille somme que ledit BAUDON a payé comptant.

Contrat d'arrentement, 22-01-1632 (**Louis ROBERT 3 E 38 17**).

Nobles hommes René et François JOLY, faisant pour leur mère Perette MARTINEAU, arrentaient à Julien BAUDON six journaux de vignes en friche, moyennant la somme de 7 livres.

Sous ferme, 04-02-1633 (**Pierre BONNET 3 E 36 114**).

Julien BAUDON, fermier général du 10^{ème} du vin, affermait à Pierre LAUGILIERE, hôtelier, le dit droit du vin, moyennant la somme de 76 livres. Le 27-02-1633 (autre acte), il affermait ce même droit à Yves CHAIGNEAU, aussi hôtelier, pour un an, moyennant la somme de 36 livres.

Achat de l'office du notaire, 01-04-1633 (**Pierre ROBERT II 3 E 37 315**).

Marguerite PENEAU, veuve de Nicolas JOLY, notaire, vendait l'office de notaire à Julien BAUDON, moyennant la somme de 2 100 livres. Le 26-07-1633, Julien BAUDON payait la somme de 600 livres, suivie de celle de 800 livres le 23-01-1635 et enfin 700 livres le 30-12-1636 (à la suite de l'acte). Par conséquent, le 02-03-1634 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 41**), Julien BAUDON a dû affermer son état et office de greffier pour trois ans, à Jean VESLIN, praticien et moyennant le prix de 100 livres par an.

Transport, 29-11-1633 (**idem**).

Dame Anne PERAULT, veuve de Pierre CHANDORE, transportait à Julien BAUDON le droit de faire la recette des aides montant à la somme de 66 livres, due par Sire Jacques JAULNAY, marchand, moyennant la somme de 66 livres. Ainsi, ladite PERAULT demeurait quitte envers ledit BAUDON de la somme de 35 livres, plus celle de 54 livres et celle de 12 livres.

Transport, 01-07-1634 (**Louis ROBERT 3 E 38 18**).

Julien BAUDON transportait à Macé MORIËNNE, Sieur du Pourtaut, la somme de 531 livres due audit BAUDON par Paul AGROUÉ, écuyer, par obligation. Fait ledit transport moyennant la même somme que ledit MORIËNNE a payée comptant.

Achat, 20-01-1636 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 43**).

Julien BAUDON reconnaît avoir reçu de Germain BRUNET, maçon, le nombre de deux chapons qu'il lui devait de rente foncière, pour raison d'une pièce de vignes. Lequel dit BRUNET était tenu désormais de payer cette rente audit BAUDON. Le 26-12-1651 (**Claude ROUSSEAU 3 E 35 52**), Jean BRUNET, fils et héritier de défunt Germain BRUNET, reconnaissait devoir la somme de 8 livres 15 sols pour les arrrages de la rente de deux chapons.

Transport, 08-02-1636 (**Pierre ROBERT II 3 E 37 315**).

Guillaume GUÉRIN, commis à la recette des aides de l'élection des Sables, transportait à Julien BAUDON la somme de 550 livres due audit GUÉRIN par Louis BAUDON, frère de Julien BAUDON, par obligation passée devant BONNET et MEIGNER, le 6 janvier dernier. Le transport s'est fait moyennant pareille somme que Julien BAUDON a payée comptant.

Sommation, 30-11-1636 (**Pierre BONNET 3 E 36 119**).

Maître Nicolas ROBIN, au nom et comme fermier des biens, immeubles, domaines et héritages appartenant aux enfants mineurs Jean et à Claude JOUANNEAUX, devait payer à Julien BAUDON la somme de 64 livres pour quatre années d'arrérages de rente.

Ferme, 23-04-1636 (**Pierre BONNET 3 E 36 120**).

Julien BAUDON, au nom et comme [?] de maître Pierre TEXIER et ayant la charge de la ferme du 10^{ème} du vin, affermait à Gabrielle COUSINEAU, veuve de [?], ledit droit, moyennant la somme de 50 livres. Le 09-06- ? (**Louis ROBERT 3 E 38 19**), étaient faits les comptes de la ferme du 10^{ème} du vin, prise par Pierre TEXIER et son associé Julien BAUDON, plège et caution, pour une moitié. Ledit BAUDON avait fait la recette et les dépenses concernant la ferme. Or, la recette se montait à la somme de 2 488 livres et ledit BAUDON aurait payé plus qu'il n'aurait dû de 344 livres. Par conséquent ledit TEXIER fut obligé de rembourser 172 livres audit BAUDON.

Transport d'action criminelle, 03-01-1637 (**Pierre BONNET 3 E 36 122**).

[?] CORBIER, maître chirurgien, et Philippe CORBIER, son fils, transportaient à Julien BAUDON l'action criminelle qu'ils avaient intentée et poursuivie à l'encontre de René DUVERGIER et de Jean BAUDOUIN, moyennant la somme de 120 livres.

Contrat, 09-08-1637 (**Paul TRAIN 3 E 36 283**).

Julien BAUDON vendait et transportait à Jean CORNUEAU, sergent royal, huit chapons de rente foncière dus pour raison d'une pièce de vignes, moyennant la somme de 36 livres que l'acheteur a payée comptant.

Ferme du droit annuel du vin, 28-06-1639 (**Pierre BONNET 3 E 36 127**).

Julien BAUDON, notaire, au nom et comme procureur spécialement fondé de procuration de Messire Jean PASQUAL, procureur substitué de Pierre RISHARD, bourgeois de Paris et fermier général du droit annuel des hôteliers, cabaretiers et marchands de vin vendu en gros, affermait ledit droit à Jacques MICHEAU, Sieur de la Bourelière, demeurant dans la paroisse de Saint-Paul-en-Gâtine et à Pierre MICHEAU, Sieur de la Bobinière, demeurant au même lieu, pour cinq années et moyennant la somme de 3 000 livres par an. Ils ne devaient payer la dite somme audit BAUDON que les deux premières années. Le 10-02-1641 (**Pierre BONNET 3 E 36 132**), Pierre MICHEAU, prisonnier, (par requête de Julien BAUDON), assisté de François [?], huissier sous la garde duquel il se trouve, payait la somme de 4015 livres, restant du prix de ferme que réclamait Julien BAUDON. Le 30-01-1643 (**Etienne ROBERT 3 E 37 318**), quittance du reste de la ferme que devait Pierre MICHEAU.

Transport, 21-10-1640 (**Pierre BONNET 3 E 36 131**).

Dame Jeanne RAYNEAU, veuve de défunt François GRIGNON, vivant sergent royal, demeurant à Foussay, transportait à Julien BAUDON la somme de 150 livres à prendre sur celle de 600 livres due par leur contrat de mariage en date du 05-06-1628. Fait ledit transport à condition que ladite RAYNEAU demeure quitte envers ledit BAUDON de la somme de 100 livres, d'une part, et de la somme de 50 livres, d'autre part, sommes que ledit BAUDON lui avait prêtées.

Transaction, 15-04-1642 (**Etienne ROBERT 3 E 37 318**).

Julien BAUDON, procureur spécial de maître René TARTARIN, prétendait que Pierre ROBERT, notaire et fermier [?], (avait fait prisonnier ?), à cause de la somme de 338 livres.

Transport, 27-01-1643 (**Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 44**).

Dame Jeanne CHAPEAU, veuve de Pierre JOLY, demeurant au Reclus, transportait à maître Julien BAUDON la somme de 191 livres 15 sols, d'une part, et celle de 100 livres, d'autre part, ce qui fait en tout la somme de 293 livres 15 sols avec les intérêts. Laquelle somme correspondait à ce que devait Demoiselle Anne LEBEUF, veuve de Macé MORIÈNE, par sentence. Ce transport s'est fait moyennant la somme de 350 livres, sur laquelle ledit BAUDON a déduit la somme de 150 livres, que ladite cédante lui devait comme cessionnaire dudit JOLY, pour le prix d'un bail.

Obligation, 20-04-1644 (**Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 45**).

Julien BAUDON baillait et prêtait comptant à Jean ROBERT, marchand corroyeur et à sa femme Blaize MOREAU, la somme de 200 livres, qu'ils avaient promis de rendre d'ici un an. Le 30-08-1646 (**Nicolas ROUSSEAU 3 E 35 47**), pour rembourser leur dette, Jean ROBERT et sa femme vendaient à Julien BAUDON une pièce de terre contenant cinq boisselées, moyennant la somme de 215 livres. Cependant, les vendeurs avaient deux ans pour recouvrer la pièce de terre moyennant la même somme.

Transport, 29-10-1644 (**Etienne ROBERT 3 E 37 319**).

Julien BAUDON transportait à André GARIPAULT, écuyer, Sieur de la Maynauderie et conseiller du roi, la somme de 550 livres due audit BAUDON, comme *assionnaire* de Guillaume GUÉRIN, par Louis BAUDON, son frère demeurant à la Roche Charzay, par transport passé par-devant Robert LÉBOULEUX, le 08-02-1636. Lequel Louis BAUDON devait ladite somme audit GUÉRIN par obligation. Ce transport a été fait moyennant la somme de 550 livres que ledit GARIPAULT a payée comptant audit BAUDON.

Procès-verbal de visite, 30-01-1645 (**Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 46**).

Visite faite de la maison de Julien BAUDON, propriétaire depuis peu d'un logis sis à Fontenay.

Quittance, 12-08-1645 (**idem**).

Pierre GANDRYAU, messager ordinaire de la ville de Fontenay à Paris, confessait avoir reçu de Noble homme Isaac GARINEAU, Sieur de la Touche, par les mains de Julien BAUDON, la somme de 200 livres restant à payer de 800 livres. Le 26-03-1650 (**Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 51**), Pierre et sa femme reconnaissent devoir à Julien BAUDON la somme de 633 livres 7 sols, pour cause de prêt. Le 14-04-1650 (suite à l'acte), Julien BAUDON recevait ladite somme.

Procuration, ? 01-1648 (**Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 49**).

Antoine ARNAUD, procureur général, *substitut et irrévocable* de noble homme Simon ALIX, conseiller du roi, *maison et couronne de France*, aussi procureur général et substitue de [?] adjudicataire des aides, faisait constituer en maître Julien BAUDON, son procureur général et spécial. Ainsi, il baillait audit BAUDON la ferme du droit des aides pour les lieux suivants : Charzais, Pissot, Saint-Gismondis, le Gué-du-Velluire, Doix, etc. Le 27-01-1648 (autre acte²¹), Julien BAUDON était chargé de nommer des commis dans les différents lieux cités, pour l'exercice et la levée dudit droit, faire la recette et bailler quittance aux redevables.

Quittance finale, 13-03-1648 (**idem**).

Dame Madelaine CHAUVIRE, veuve de feu Sire Gédéon GUYOT et demeurant dans la paroisse de Saint-Jean de Velluire, reconnaissait et confessait que maître Julien BAUDON lui avait payé, ainsi qu'aux créanciers de son défunt mari, la somme de 1 552 livres 3 sols 6 deniers, issue de la vente d'une maison acquise par ledit BAUDON le 15-10-1644 devant Pierre BONET et Paul TRAIN.

Amortissement de rente, 24-03-1650 (**Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 51**).

Julien BAUDON comme donataire d'Edmond TARTARIN, bourgeois de Paris, vendait, délaissait et amortissait, la rente foncière de 3 livres 3 sols qui lui était due pour raison de quatre boisselées de terre et restant à amortir de celle de 13 livres 13 sols par noble homme Simon FRANÇOIS, Sieur de Chaille et de Chailezaie, moyennant la somme de 63 livres que ledit FRANÇOIS a payée comptant.

Obligation, 20-09-1650 (**idem**).

Nicolas BENET, maître pâtissier et hôtelier, ainsi que sa femme reconnaissent devoir à Julien BAUDON la somme de 93 livres 15 sols, pour cause de prêt.

Arrentement, 26-04-1651 (**Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 52**).

François JOLY et sa femme Charlotte RAPIN transportaient à titre d'arrentement à Julien BAUDON, *la moitié moins* de la douzième partie d'une métairie et de ses appartenances et dépendances située à Longève, moyennant la somme de 55 livres de rente. Le 21-11-1661 (suite à l'acte), Julien BAUDON délaissait les domaines pour qu'en jouissent François JOLY et sa femme. Par conséquent, ledit BAUDON était déchargé de la rente et des arrrages. Le 23-06-1651 (**idem**), procès-verbal de la métairie. Le 12-06-1651 Julien BAUDON demandait à Monsieur MOREAU, assesseur criminel, la nomination d'experts pour la visite de ladite métairie. Ce dernier nomma l'architecte Pierre COLIN, demeurant au bourg de Sérigné et le maître charpentier Paul BROCHARD, demeurant à Fontenay. Ainsi nommés, les experts se transportaient au bourg de Longève dans la métairie appartenant audit BAUDON et dans laquelle faisait sa demeure Pierre OLIVIER, laboureur. Il s'agissait de faire le point sur les réparations du logis et habitation de la métairie qui était en ruine. Ledit OLIVIER a conduit les experts à la grange dont *la couverture est entièrement pourrie et gâtée [...] la charpente de laquelle est aussi fort ruinée et à demi pourrie*, puis à la chambre où il fait sa demeure dont *la porte d'entrée est toute gâtée et rompue*. Vu l'état des différentes pièces, les experts ont jugé qu'ils auraient besoin pour les travaux *moins de deux milliers de latte, cinq milliers de clous, deux milliers de tuile...* Le 16-12-1651 (**Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 52**),

²¹ Tout au long de l'année 1648 il nomme d'autres commis dans plusieurs actes qui n'ont pas été relevés.

Hillaire GAUVAIN, Sieur des Humeaux, et Julien BAUDON affermaient à Pierre OLIVIER, pour cinq ans, la dite métairie moyennant 168 boisseaux de blé (méture, froment et baillarge), deux chapons et deux poulets.

Obligation, 11-03-1651 (**idem**).

René HERBERT, marchand demeurant au bourg de Maillé, reconnaissait et confessait devoir et promettait de rendre baillée et payée d'ici le premier jour de mai prochain à Julien BAUDON, la somme de 80 livres 15 sols.

Obligation, 31-10-1651 (**idem**).

Nicolas GUESDON, maître cellier, et sa femme, Anne GRIGNON promettaient de rendre baillée et payée à Julien BAUDON, la somme de 600 livres pour cause de prêt.

Achat, 01-02-1661 (**Jean BÉNESTEAU 3 E 35 60**).

Maître Pierre JOLY, Sieur de la Giraudelle et héritier bénéficiaire de feu Pierre JOLY, son père, vendait à Julien BAUDON la rente annuelle et perpétuelle de 4 livres 10 sols, pour raison d'une petite maison sise au faubourg du reclus, moyennant la somme de 90 livres que ledit BAUDON a payée comptant. Le 31-10-1666 (**Jean FÈVRE 3 E 37 333**), Sire François VINET, marchand, demeurant au faubourg du reclus, promettait de payer à Dame Marie JOLY la rente foncière de 4 livres 10 sols par an.

Achat, 17-04-1662 (**GAILLARD 3 E 38 33**).

Jean LUSEAULT, demeurant au bourg de Pissot, vendait à Julien BAUDON une boisselée de terre, moyennant la somme de 45 livres qu'il a payée comptant.

Inventaire des minutes de l'étude de Julien BAUDON, (**René CLEMENT 3 E 38 36**).

Vente de l'office de Notaire Julien BAUDON, 13-08-1666 (**idem**).

Marie JOLY vendait à maître Pierre DOUSSET, praticien, l'office de notaire, moyennant la somme de 4 200 livres que l'acheteur devait payer d'année en année. Il avait payé comptant 400 livres.

Ferme, 11-08-1666 (**idem**).

Mary JOLY affermait à Pierre DOUSSET, notaire, la chambre haute du logis où faisait sa demeure ladite JOLY, moyennant la somme de 45 livres.

LES ÉMIGRANTS

André BAUDON

- Il est dit Sieur du Sableau et Sieur de la Giraudelle.
- **Arrivé** : le 19 septembre 1667 il fait en faveur de son frère Jacques, le don de tous ses biens²². Mais en 1669 il demeurait au bourg de Saint-Hilaire-sur-l'Autise.
- **Baptême** : le 10-09-1639 à Notre-Dame (**5 MI 274**).
Parrain : André BRISSETEAU, avocat.
Marraine : Dame Jeanne PASQUIER.
- **Mariage** : il est marié à Sébastienne BOUTOU en 1672 (en France).
- **Décès** : inconnu.
- **Signature** : il sait signer.

²² Acte cité dans le *Dictionnaire biographique...*, Tome 1, *op. cit.*, de Michel Langlois, p. 123.

Charles BAUDON

- Il est dit Sieur de l'Estang.
- *Arrivée* : il était présent au contrat de mariage de son frère Jacques au Canada le 26-12-1661.
- *Baptême* : 04-04-1641 à Notre-Dame (**5 MI 274**).
Parrain : Noble homme Charles DURANT, Sieur de Chalauderie.
Marraine : Demoiselle Jeanne GOUIN.
- *Profession* : officier sur l'un des vaisseaux du roi.
- *Mariage* : avec Jeanne FOUGEAIRE en France.
- *Décès* : avant le 28-11-1686, contrat de mariage de sa fille Jeanne-Marie (**David BALLARD**).
- *Signature* : il sait signer.

Jacques BAUDON dit Lagrange

- *Arrivée* : en 1661.
- *Liens de parenté avec un autre émigrant* : ses deux frères, André et Charles, sont venus le rejoindre, mais sont retournés en France.
- *Naissance* : d'après les sources canadiennes, il serait originaire de la paroisse Notre-Dame et serait né en 1635, d'après les recensements de 1666 et de 1667. Or, il est certain qu'il est né entre le 24-02-1634 et le 10-09-1639. Mais malheureusement on n'a pas pu trouver son acte de baptême dans registres paroissiaux.
- *Profession* : il est dit habitant dans le recensement de 1666.
- *Mariage* : il s'est marié le 27-12-1661 avec Claire Françoise **PARÉ** dit de Paris, à Beauport. Ils ont eu quatre enfants. Leur fils aîné Jacques, marinier à La Rochelle, se maria en France à Saint-Jean-du-Perrot de La Rochelle par contrat le 08-07-1687 et à l'église le 14-07-1687 avec Jeanne CADOU²³.
- *Décès* : il est peut-être décédé en mer, après avoir négocié la venue de son fils Jacques, âgé de sept ans, en France chez son frère André le 12-02-1669 (**Paul TRAIN 3 E 36 323**). Par ailleurs, il était en France à la même date pour régler définitivement le partage de ses parents. Cette hypothèse est possible, car il disparaît des archives canadiennes en 1669 et il ne semble pas mort en France.
- *Signature* : il sait signer.

Actes notariés : concernant l'émigrant en France.

Apprentissage, 02-04-1655 (**Nicolas BÉNESTEAU 3 E 35 59**)²⁴.

Il est pris en apprentissage chez Hilaire CHAIGNEAUD, marchand boutonnier et garnisseur de chapeau à Fontenay, pendant le temps d'une année et demie, pour et moyennant le prix de 120 livres. Son père a payé comptant 60 livres et payera le reste le 01-01-1656.

Partages : le 15-05-1668 et le 12-02-1669 (**Pierre DOUSSET, inc.**)

Promesse, 12-02-1669 (**Paul TRAIN 3 E 36 323**)²⁵.

²³ Voir l'acte du 12-02-1669 le concernant en annexe 9.

²⁴ Voir Annexe 9 pour la transcription de l'acte.

²⁵ Idem.

Sources :

Beauchet-Filleau *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, Tome 5, Fontenay-le-Comte, P. et U. Lussaud frères, 1965, p. 294 et 299.

Jean Maillaud, *Notes généalogiques, famille BAUDON*, Tome 2, La Flèche, 4 pages.

Idem, *famille JOLY*, Tome 12, Luché-Pringé, 1991, pp. 240-307.

Idem, *famille MORIËNNE*, Tome 2, *op. cit.*

Idem, *famille NAUDIN*, Tome 1, *op. cit.*

Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663, op. cit.*, 1963, p. 166.

Marcel Trudel, *La population du Canada en 1666. Recensement reconstitué*, , p. 85.